

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 18

Séance du 25 septembre 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul
BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine
GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine
MARTIN, M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M.
Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL
Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christophe BOHN
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

8. Patrimoine foncier - Environnement - Cours d'eau et Forêt - Chasse - Voirie rurale - Développement durable - Sport - ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.1. Dissolution du Syndicat Intercommunal du Giessen

DELIBERATION D25092025/05

Par délibération du 31 mars 2025, le Syndicat Intercommunal d'Amélioration du Giessen a voté sa dissolution en indiquant que la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été confiée au SDEA. Il est à présent nécessaire pour les communes du Syndicat de délibérer sur la dissolution dudit Syndicat et les liquidations proposées.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33 ; L5211-25-1 et L5211-26,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal du Giessen, en date du 21 août 1946,
Vu l'achèvement de l'opération qui avait pour objet la protection des prairies contre les crues du Giessen et au bon entretien des ouvrages,
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Amélioration du Giessen relative à sa propre dissolution, en date du 31 mars 2025,
Vu la délibération de la Commune de Scherwiller du 1^{er} juillet 2025 actant la dissolution du Syndicat,
Considérant que la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été confiée au SDEA du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la dissolution du Syndicat Intercommunal du Giessen de Châtenois-Scherwiller et les conditions de liquidation proposées.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 29 septembre 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Barth', is written over a faint circular stamp.